

DETISF

DIPLÔME D'ÉTAT

DE TECHNICIEN

DE L'INTERVENTION SOCIALE

ET FAMILIALE

Tout-en-un

Daniela Levy
Charlotte Rousseau

Maquette de couverture : Studio Dunod

Mise en page : Belle Page

© Dunod, 2025
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN : 978-2-10-088173-4

Les autrices

Daniela Levy

Diplômée en sciences sociales et sciences politiques, elle s'est spécialisée dans les enjeux liés à l'égalité, à la lutte contre les discriminations et aux démarches qualifiées dans le travail social, au travers de ses fonctions de coordinatrice d'actions humanitaires à l'international, puis de projets sociaux en France. Elle intervient dans le cadre de la formation continue, de la formation initiale et de l'accompagnement VAE, auprès de travailleurs sociaux en poste ou en formation. Elle est également sollicitée dans le cadre de missions d'évaluation, d'accompagnement de projets et de conférences. Elle intervient avec une pédagogie active et une démarche opérationnelle. Elle est enfin engagée dans les conseils d'administration de plusieurs associations qui agissent en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Charlotte Rousseau

Formatrice depuis 2012, elle intervient dans les écoles de formation des travailleurs sociaux. Elle a créé en 2014 Form&Sens-Consult, dispense des formations continues et anime des groupes d'analyse de la pratique professionnelle auprès des professionnels des champs éducatif, sanitaire et social. Elle est spécialisée dans l'analyse des modes d'accompagnement des personnes, les processus de professionnalisation, l'analyse systémique des organisations et la conduite du changement. Elle est également accompagnatrice VAE.

Sommaire

Les autrices	3
Le métier	8
La formation	12
Présentation des épreuves de certification et conseils aux candidat·e·s	14

Partie 1

DF 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

UF 1

La personne et son entourage

1. Les processus de développement tout au long de la vie	23
2. La dimension psychosociale du développement de la personne	27
3. La personne : parcours et trajectoire	30
4. L'exclusion sociale	31
5. Les personnes vulnérables	34
6. Le handicap	36
7. La notion de genre	40
8. L'interculturalité	43
9. La loi 2002-2	47
10. Les lois de la protection de l'enfance	48
11. Les lois et les dispositifs liés au handicap	54
12. Les lois de protection sociale des personnes âgées	57
13. Les lois de l'égalité femmes-hommes	59

UF 2

Le projet personnalisé

14. Le projet d'établissement	63
15. Le projet personnalisé	65
16. Les notions d'éthique et de déontologie	68
17. La vie intime, affective et sexuelle	70
18. La bientraitance et la prévention de la maltraitance	75

UF 3

L'accompagnement à la vie quotidienne

19. L'accompagnement dans les temps clés du quotidien	80
20. L'alimentation et la préparation des repas	83
21. Les notions d'hygiène et de sécurité des lieux d'intervention	86
22. Les processus d'apprentissage	88
23. Les habitudes et les modes de consommation	90
24. La gestion du budget au quotidien	93

UF 4

La participation à la vie sociale

25. L'organisation de l'État, les lois et l'administration	96
26. La citoyenneté	98
27. Les processus de socialisation, d'insertion et d'intégration	100
28. L'inclusion et l'autodétermination	103
29. Les discriminations	106
30. Le non-recours et l'accès aux droits	108
31. Les principes de la démarche de développement social	110

Partie 2

DF 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans la fonction parentale

UF 1 La périnatalité

1. Le désir d'enfant	115
2. La grossesse, la naissance et le post-partum	119
3. La sphère familiale et le nouveau-né	126
4. Les potentialités sensorielles et émotionnelles du nouveau-né	127
5. Le suivi pédiatrique de l'enfant	130
6. Les soins d'hygiène et de puériculture	132
7. Les situations particulières dans le cadre de la naissance	134

UF 2 La famille

8. Les évolutions de la famille	144
9. La famille et le système familial	149
10. Les situations de crise dans la famille	153

UF 3 La parentalité et la place de l'enfant / du jeune

11. La parentalité et l'autorité parentale	157
12. Les facteurs de vulnérabilité des parents	162
13. La relation parent(s)-enfant	166
14. L'accompagnement de la parentalité	168

UF 4 Les visites en présence d'un tiers

15. Les visites en présence d'un tiers	171
--	-----

Partie 3

DF 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

UF 1

Le travail en équipe

1. La communication dans l'organisation	179
2. Le travail en équipe	185
3. La prise de parole en situation professionnelle	187
4. La gestion des conflits et de la violence	190
5. La démarche d'évaluation de la qualité	194
6. Les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail	196
7. Les écrits professionnels	199

UF 2

Le travail en partenariat

8. L'organisation des ESSMS et le secteur social	204
9. Les définitions de partenariats, réseaux et coordination	210
10. L'approche pratique des réseaux et partenariats	213
11. Le partage de l'information dans le respect du cadre juridique et éthique	216

Réussir ses écrits et ses oraux

1. L'écriture comme outil de formation	220
2. Raconter sa pratique professionnelle et expliciter ses compétences à l'écrit	222
3. Connaître les principes généraux et le déroulé des soutenances orales	228
4. Communiquer efficacement à l'oral	234
5. Gérer son trac et son stress	237

Le métier

1 Le métier de TISF, selon le référentiel

Les TISF interviennent auprès de familles en difficulté pour les accompagner dans leur quotidien, les soutenir dans leurs démarches administratives, et les aider à surmonter des situations de crise ou de vulnérabilité. Leur rôle se situe à l'intersection de l'éducatif, du social et de l'accompagnement pratique.

Le TISF intervient à domicile pour soutenir des familles ou des personnes en difficulté, que ces difficultés soient d'ordre social, économique, sanitaire ou éducatif. Le rôle principal du TISF est d'aider ces familles à surmonter les obstacles qu'elles rencontrent, à reprendre confiance en elles et à développer les compétences nécessaires pour gérer leur vie quotidienne de manière autonome.

Le travail du TISF se concentre particulièrement sur :

L'accompagnement social et éducatif	Conseiller et aider les parents à développer des compétences éducatives, améliorer la communication familiale, et répondre aux besoins de leurs enfants.
L'aide à la gestion du quotidien	Soutenir les familles dans l'organisation de leur vie domestique (gestion du budget, courses, entretien du logement) et les aider à trouver des solutions aux difficultés pratiques.
Le soutien dans les démarches administratives	Accompagner les familles dans leurs démarches (demande d'allocations, démarches auprès des services publics) et faciliter leur accès aux droits sociaux.
La prévention des situations de crise	Aider les familles à identifier les causes de leurs difficultés et à mettre en place des stratégies pour éviter leur aggravation (prévention de la déscolarisation, protection de l'enfance, etc.).

Les **missions** des TISF sont diversifiées et s'adaptent en fonction des besoins spécifiques de chaque famille accompagnée :

Accompagnement à la vie quotidienne	• Gérer les tâches domestiques : l'entretien du logement, la préparation des repas, la gestion des courses et du budget. • Gérer le rythme de vie familial : aider les parents à organiser le quotidien des enfants (activités, scolarité, rythme des repas et du sommeil).
Soutien éducatif et parental	• Encourager les compétences parentales : offrir des conseils et des repères éducatifs pour mieux comprendre les besoins des enfants à différents âges. • Prévenir les situations de crise : soutenir les familles confrontées à des difficultés éducatives, des troubles du comportement des enfants, ou des conflits familiaux. • Favoriser l'épanouissement des enfants : veiller à ce que les besoins des enfants en matière de santé, d'éducation et de bien-être soient pris en compte.

Soutien à la parentalité dans des situations particulières	• Accompagner des familles monoparentales : soutenir les parents isolés dans la gestion du quotidien et l'éducation de leurs enfants. • Accompagner des familles en situation de précarité : soutenir les familles confrontées à des difficultés économiques (logement, surendettement, chômage). • Accompagner des familles ayant un enfant en situation de handicap : aider les parents à s'organiser face aux besoins spécifiques de leur enfant et à mobiliser les ressources adéquates (aides, établissements spécialisés).
Médiation et gestion des conflits	Jouer un rôle de médiateur au sein des familles, en favorisant la communication entre les membres et en aidant à la résolution des conflits internes, notamment dans les familles recomposées ou en situation de séparation.
Aide dans l'accès aux droits et démarches administratives	• L'accompagnement dans la gestion administrative : demande d'allocations familiales, logement social, aide juridictionnelle, etc. • L'information et l'orientation vers les services compétents : aider les familles à identifier et à solliciter les dispositifs d'aide auxquels elles ont droit.

2 Les conditions d'exercice et cadre de Travail

Les TISF travaillent majoritairement **au domicile des familles**. Cette intervention à domicile permet de mieux comprendre les réalités quotidiennes des familles et d'apporter un soutien personnalisé, en fonction du contexte familial.

Les TISF sont généralement employés par :

- **des associations du secteur social** ;
- **les services d'aide à domicile** (associatifs ou publics) ;
- **les collectivités locales** : dans le cadre des politiques familiales ou de l'action sociale municipale ;
- **les organismes de protection de l'enfance** : dans des situations où des mesures d'assistance éducative sont mises en place.

Les familles accompagnées peuvent être en situation de :

- **précarité économique ou sociale** ;
- **monoparentalité** ;
- **difficulté éducative** ;
- **conflit familial** ;
- **soutien à la suite d'un événement difficile** (maladie, deuil, séparation, naissance, etc.).

3 Le référentiel professionnel, selon l'arrêté du 1^{er} juillet 2024

L'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale précise les blocs de compétences et activités des TISF.

Bloc 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours	
Participer au projet personnalisé	Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne/la sphère familiale.
	Concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe.
	Contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe.
	Participer à l'évaluation du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe.
Participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne	Mobiliser les actes de la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie de la personne/la sphère familiale.
	Accompagner la personne/la sphère familiale dans les activités de la vie sociale.
Compétence transversale Communication	
Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social	• Adapter sa communication à la personne/la sphère familiale. • Utiliser les outils de recueil de l'expression adaptés à la personne/la sphère familiale. • Utiliser les techniques de l'entretien. • Transmettre les informations adaptées relatives au projet personnalisé. • Respecter les règles de confidentialité dans la transmission des informations.

Bloc 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale	
Soutenir le(s) parent(s)/la sphère familiale à tout changement de la vie familiale	Accompagner le(s) parent(s)/la sphère familiale dans l'accueil de l'enfant/du jeune.
	Accompagner le(s) parent(s)/la sphère familiale dans des situations de modification importante de la vie.
Accompagner le(s) parent(s)/la sphère familiale dans l'éducation et le développement de l'enfant/du jeune	Participer en lien avec le(s) parent(s)/la sphère familiale au bien-être aux différents stades de développement de l'enfant/du jeune.
	Accompagner le(s) parent(s)/la sphère familiale dans l'éducation, le développement et la socialisation de l'enfant/du jeune.
	S'assurer du bon déroulement des visites en présence de tiers.
Compétence transversale Communication	
Communiquer dans le cadre du soutien à la fonction parentale	• Adapter son mode de communication aux relations familiales et intergénérationnelles. • Formaliser et restituer les éléments d'observation et d'analyse. • Participer à la rédaction des documents relatifs à la protection de l'enfance. • Transmettre les informations adaptées relatives au soutien à la parentalité.

Bloc 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours	
Accompagner la personne/la sphère familiale dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial	Participer au travail d'équipe.
	Instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires.
Participer à la vie de l'institution	Contribuer au projet de l'établissement ou de service.
	Participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement.
Compétence transversale Communication	
Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial	• Respecter le cadre juridique du partage d'informations. • Adapter sa communication orale et écrite aux interlocuteurs. • Élaborer et transmettre par oral et par écrit les informations strictement nécessaires à la coordination des activités et à la continuité de l'accompagnement. • Utiliser les outils de communication de l'établissement ou du service dont les outils numériques. • Formuler et argumenter des propositions. • Se présenter et représenter son établissement ou service.

La formation

1 L'organisation de la formation

Le contenu et l'organisation de la formation sont présentés dans les articles 4 et 5 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 :

Art. 5. – La formation préparant au diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale ou à l'acquisition de blocs de compétences qui le composent peut être délivrée à distance, en tout ou partie, hormis les périodes de formation pratique. Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale, l'ensemble de la formation est organisé sur une **amplitude maximale de 24 mois**.

La formation comprend **un total de 2 000 heures dont 950 heures de formation théorique et 1 050 heures de formation pratique**. Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences, le nombre d'heures total de la formation varie en fonction du nombre de blocs de compétences à acquérir. La formation se compose de trois domaines de formation dont le contenu est précisé à l'annexe II « Référentiel de formation » du présent arrêté.

Art. 6. – La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences identifiées dans le référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière. Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention de site qualifiant, conclue entre l'institution employeur et l'établissement de formation, précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire. La période de formation pratique doit au moins se dérouler sur deux sites distincts. Une période de formation pratique doit permettre au candidat d'intervenir au domicile des personnes aidées. Pour les candidats inscrits dans une démarche globale de certification, la formation pratique est référée aux trois blocs de compétences précisés à l'annexe I du présent arrêté. Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences, une période de formation pratique est référée à chacun des blocs de compétences précisés à l'annexe I du présent arrêté.

Une durée minimale de formation pratique est attribuée à chacun de ces blocs de compétences comme suit :

Bloc de compétences	Nombre d'heures
BC1 – Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours	455 heures
BC2 – Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale	420 heures
BC3 – S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours	175 heures